



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

**COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU NEUF AVRIL
DEUX MILLE VINGT ET UN**

Affaire 19-090421

**Fin de mandat SPL ERD – Aire de manifestations et
de loisirs**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le **31 mars 2021** et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **25**

Absents : 01

Procurations : 03

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Joan DORO

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

L'an deux mille vingt et un le **NEUF AVRIL** à
QUATORZE HEURE le Conseil Municipal
de La Plaine des Palmistes dûment convoqué
par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu
habituel de ses séances sous la Présidence de
Monsieur Johnny PAYET.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine
IGOUBE 1^{ère} adjointe - Jean Yves FAUSTIN
2^{ème} adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe - Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina
DALLEAU 5^{ème} adjointe - Jean Claude
DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Héliette
THIBURCE 7^{ème} adjointe - François
FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia
ALBUFFY conseillère municipale - Micheline
CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER
conseiller municipal - Sabrina HOARAU
conseillère municipale - Alain RIVIERE
conseiller municipal - Sandra GRONDIN
conseillère municipale - Lucay CHEVALIER
conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA
conseillère municipale - Mickaël PAYET
conseiller municipal - Elisabeth BAGNY
conseillère municipale - Sophie ARZAL
conseillère municipale - Yannick BOYER
conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère
municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT
conseiller municipal - Joëlle DELATRE
conseillère municipale - Jean-Yves VACHER
conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit
PARNY conseiller municipal

PROCURATION(S) : AZOR Frédéric
conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN -
Victorien JUSTINE conseiller municipal à Sonia
ALBUFFY - Mélissa MOGALIA conseillère
municipale à Sophie ARZAL

Affaire 19-090421

Fin de mandat SPL ERD – Aire de manifestations et de loisirs

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 juin 2017, la Commune de la Plaine des Palmistes a confié à la SPL Est Réunion Développement la conduite d'études pour la réalisation d'une aire de manifestations et de loisirs.

La SPL ERD soumet au Conseil Municipal de la Plaine des Palmistes pour approbation, le dossier de quitus du mandat d'études afin de constater l'achèvement de la mission.

Initiée en 2017, l'étude a été arrêtée par un OS en date du 30 janvier 2020.

BILAN FINANCIER DEFINITIF DU MANDAT

Les dépenses

Postes	Bilan initial (€ TTC)	Bilan clôture (€ TTC)	Ecart (€ TTC)
Mission de MOE	148 468,42	161 881,29	13 412,87
Mission de Contrôle Technique	0,00	0,00	0,00
Mission CSPS	5 425,00	0,00	-5 425,00
Etudes réglementaires	37 975,00	23 602,00	-14 373,00
Mission Géotechnique	10 850,00	0,00	-10 850,00
Mission Géomètre	10 850,00	5 077,80	-5 772,20
Travaux	0,00	0,00	0,00
Divers et imprévus	10 678,42	4 535,46	-6 142,96
Révisions sur travaux	0,00	0,00	0,00
Révision MOE	0,00	0,00	0,00
Frais Financiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses à engager par le mandataire	224 246,84	195 096,55	-29150,29
Rémunération mandataire	73 671,00	60 651,50	-13 019,50
Total	297 917,84	255 748,05	-42 169,79

Tableau récapitulatif de la facturation relative à la rémunération de la SPL ERD arrêté au 26-02-2021 :

	Constaté	Réglé	Date de facturation	Date de règlement
Rémunération forfaitaire n°1	8 951,25	8 951,25	19/05/2016	14/12/2017
Rémunération forfaitaire n°2	7 974,75	7 974,75	31/07/2019	18/09/2018
Rémunération forfaitaire n°3	24 032,75	24 032,75	19/05/2016	13/09/2019
Rémunération forfaitaire n°4	19 692,75	19 692,75	19/12/2019	28/05/2020
Rémunération Totale	60 651,50	60 651,50		

A ce jour, l'ensemble des rémunérations appelées par la SPL ERD ont été réglées par la commune.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et 3 **contre** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal, Joëlle DELATRE conseillère municipale, Jean-Yves VACHER conseiller municipal),

APPROUVE le bilan financier présenté par la SPL ERD,

DONNE quitus définitif du mandat d'études,

AUTORISE le Maire ou à l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,


Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210409-DCM19-090421-DE
Date de télétransmission : 23/04/2021
Date de réception préfecture : 23/04/2021



Direction du Développement et de la
Maîtrise d'Ouvrage
Vincent LANUSSE-CAZALE
Tél. 0262 97 56 43
Fax 0262 97 56 41
Mél : vlanusse@semac.re

**MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE LA PLAINE DES
PALMISTES
230 RUE DE LA REPUBLIQUE
97431 LA PLAINE DES PALMISTES**

A l'Attention de M. ARMAND

Saint-Benoît, le 02 mars 2021

Vos réf. :

Nos réf. : VLC/03.21 / RAR N° 20 132 231 1227 G .

Objet : Mandat Aire de manifestation et de loisirs

Affaire suivie par Vincent LANUSSE-CAZALE

Monsieur Le Maire,

Conformément à la convention de mandat passée entre la Commune de la Plaine des Palmistes et la SPL Est Réunion Développement le 14 juin 2017 et suite à la réception de l'OS d'arrêt de mandat, nous vous transmettons les éléments suivants :

- Dossier de clôture comprenant :
 - . Note de clôture,
 - . Bilan de clôture arrêté au 26 février 2021, pour un montant total de 255 748,05 € TTC
 - . Etat récapitulatif des dépenses constatées par la SPL ERD,
 - . Copies des factures et des engagements correspondants
- Projet de délibération du Conseil Municipal.

Nous vous saurions gré de bien vouloir inscrire cette affaire à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal pour approbation et nous en donner quitus.

En l'attente et vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Frédéric PILLORE


Directeur Général.

P.J. : précitée